

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
2025-11

Objet de la délibération
Affectation des résultats 2024 - Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	15

Date de la convocation
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 08/03/2025

Et :

Publication ou notification du :
08/04/2025

L'an 2025 et le 07 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY.
MM : Éric BERTHEMY, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Christian BÉZARD à Didier LE SAUX, François GRIMONPREZ à Michel ODDOS et Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Michel ODDOS

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2024 de l'Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction M49,

VU la délibération 2025-10 du 07/04/2025 portant adoption du compte financier unique 2024 de l'Assainissement,

CONSIDÉRANT le déficit de clôture d'Exploitation de 32 754,78 €,

CONSIDÉRANT l'excédent de clôture en Investissement de 111 723,99 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'**UNANIMITÉ** :

D'AFFECTER le résultat d'Exploitation (déficit) pour **32 754,78 €** au compte D002 de la section de Dépenses d'Exploitation du BP 2025 de l'Assainissement,

D'AFFECTER le résultat d'Investissement (excédent) pour **111 723,99 €** au compte R001 de la section Recettes en Investissement du BP 2025 de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Michel ODDOS

